

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 30 décembre 2020

Covid-19 : Vaccination en Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, la campagne de vaccination nationale a débuté, dès la semaine dernière, avec le lancement des consultations pré-vaccinales pour recueillir le consentement des résidents d'EHPAD. Les vaccinations débuteront dans la région dès lundi prochain, notamment dans les 3 départements dans lesquels les vaccins ont été livrés ou le seront en début de semaine.

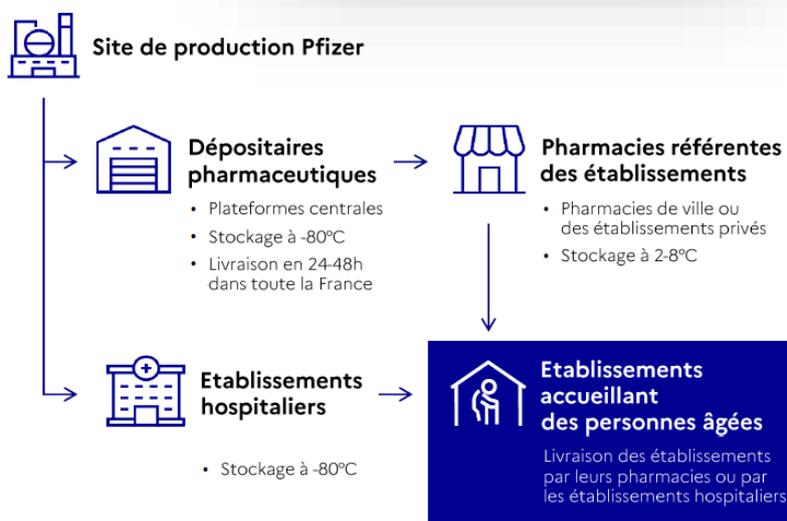
Le système d'approvisionnement des vaccins

Deux circuits d'approvisionnements sont prévus. Le premier via 14 établissements hospitaliers de la région disposant de **congélateurs capables de conserver à - 80°C** le vaccin. Ces congélateurs ont été d'ores et déjà tous livrés en Nouvelle-Aquitaine. Ils sont progressivement qualifiés, par un organisme agréé, puis seront en capacité de pouvoir recevoir **les doses du vaccin Comirnaty® de Pzifer-BioNTech**. Ce circuit permettra de livrer les EHPAD et Unités de soins longue durée (USLD) relevant de la fonction publique hospitalière.

Le second circuit concernera les autres établissements (privés, associatifs, territoriaux, résidences seniors...). La livraison s'effectuera via les pharmacies d'officine ou directement dans les établissements (pour ceux disposant d'une pharmacie interne).

La livraison des vaccins dans les établissements est ensuite programmée, une fois le nombre exact de résidents et de personnels souhaitant se faire vacciner connu. En effet, une fois décongelé, ce vaccin doit obligatoirement être administré dans les 5 jours.

PARCOURS VACCINAL DE L'ÉTAPE 1 : PARCOURS LOGISTIQUE



Vaccination : une phase pilote qui concerne 31 établissements volontaires

Les premières vaccinations débuteront dès le 4 janvier dans les Pyrénées-Atlantiques et en Charente-Maritime et le 6 janvier en Gironde. Pour les autres départements, les dates seront fournies progressivement au fur à mesure de la validation d'une date de livraison (un dispositif presse sera proposé dans a minima un établissement de chaque département– voir modalités en fin de communiqué).

La campagne de vaccination se déploiera dans l'ensemble des EHPAD, USLD (au total 920 EHPAD et 63 USLD) qui comptent environ 71 000 résidents ainsi que les personnes âgées accueillies dans d'autres établissements (ex : résidences seniors, ...). Cette première phase concernera également les professionnels de santé dans ces établissements ainsi que dans les établissements de santé 'support', quand ils ont plus de 50 ans ou avec comorbidité à risque de forme grave de COVID-19 et qui se signalent comme volontaires.

L'étape 2 de la stratégie nationale débutera à compter du 20 janvier et permettra également de vacciner les personnes âgées de 65 ans et plus ; ainsi que les autres professionnels de santé.

La stratégie vaccinale : 3 grands principes

Cette vaccination repose sur les principes suivants : le libre choix du patient, la gratuité et la sécurité.

STRATÉGIE VACCINALE : OBJECTIFS ET PRINCIPES



Avant de recevoir le vaccin, les résidents et professionnels à risque concernés, bénéficient d'une **consultation qui vise à vérifier l'état de santé du patient, s'il ne présente pas des contre-indications** (ex : antécédents d'allergies graves, ...), à **l'informer et à échanger sur les bénéfices-risques du vaccin**. Elle permet de recueillir le consentement du patient.

Les familles des patients et des résidents d'EHPAD et d'ULSD sont informés par l'établissement des modalités d'organisation de la campagne de vaccination **pour leur permettre de préparer la consultation en identifiant les questions à poser**. Le résident peut être **accompagné par un tiers lors de cette consultation pré-vaccinale**.

Le vaccin est ensuite effectué **par un médecin ou un infirmier** supervisé par un médecin. Une seconde dose doit être administrée 21 jours après la première injection. **Un système de pharmacovigilance renforcé** est mis en place.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine mobilisée pour accompagner cette campagne de vaccination

Dans chaque département, **les cellules opérationnelles de vaccination** pilotées par l'ARS et les préfetures de département, en lien avec des représentants des collectivités territoriales, en particulier, les conseils départementaux, l'ensemble des représentants des professionnels de santé et l'Assurance Maladie, se sont d'ores et déjà réunies à une ou deux reprises.

- ▶ **Leurs objectifs** : partager les éléments sur le déploiement de la vaccination ; mobiliser, recenser et coordonner les contributions et les renforts nécessaires en personnels et sur le plan logistique ; suivre les indicateurs détaillés de déploiement de la vaccination ; identifier les points de blocages ou de vigilance.

Des comités « stratégiques » sont également mis en place (présidés par le préfet de département et co-présidé par l'Agence régionale de santé). Ils réunissent les parlementaires, des représentants des collectivités (municipalités et conseil départemental), des syndicats et de la société civile.

- ▶ **Leurs objectifs** : partager les messages de santé publique à relayer auprès du public, partager les indicateurs de suivi de la campagne de vaccination, recueillir les propositions de contributions (moyens humains, et matériels...) nécessaires à l'organisation de la vaccination, partager les retours d'expérience relatifs à la mise en œuvre de la vaccination et les suggestions formulées par les différentes parties prenantes.

[En savoir plus – La campagne de vaccination en EHPAD et USLD](#)

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine
N° presse dédié Covid-19 : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr

Dispositifs presse « Vaccination »

Un accueil presse sera assuré dans a minima un Ehpads/USLD dans chaque département, dans le respect le plus strict des consignes sanitaires en vigueur. Le respect des mesures barrières, dont le port du masque, sera obligatoire.

L'accès aux séances de vaccination se fera avec un nombre de médias restreint (une demande d'accréditation devra être effectuée auprès du Département Communication de l'ARS Nouvelle-Aquitaine) pour permettre à ces séances de se dérouler dans des conditions normales et pour assurer une parfaite sécurité des résidents et des personnels.

Si les modalités pratiques dans les établissements le permettent, un accès plus large aux medias sera proposé pour le point presse.

Déroulé prévisionnel des dispositifs presse « Vaccination » :

- Accès à un pool restreint de journalistes aux séances de vaccination
- Point presse/ Micro-tendu

Dates prévisionnelles connues à ce jour

- **Unité de soins longue durée (USLD) du Centre hospitalier de Pau (64)** : le 4 janvier,
 - **EHPAD de Lormont rattaché au CHU de Bordeaux (33)** : le 6 janvier,
 - **EHPAD Le Roch de Montlieu-la-Garde (17)** : le 7 janvier.
- ▶ **Les modalités pratiques de ces dispositifs presse (lieux, horaires, ...) seront précisées ultérieurement.**
 - ▶ **Les dates pour les dispositifs presse des autres départements seront fournies progressivement** dès que des dates de séances de vaccination auront pu être programmées par les établissements

(consentements des résidents/personnels souhaitant se faire vacciner obtenus, date de livraison des vaccins connue).